



**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE  
RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT  
À L'OCCASION DE TRAVAUX RÉALISÉS IMPASSE ÉMILE COMBRES  
81/2025**

**Le Maire de la Commune de Montsoult,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants ;  
Vu le Code de la route, notamment les articles R.411-8 et suivants ;

Vu la demande présentée par la société BIR – Agence de Sarcelles pour le compte d'ENEDIS, relative à la création d'un branchement souterrain, sise 7 impasse Émile Combres, 95560 Montsoult ;  
Vu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers pendant la durée des travaux ;

**ARRÊTE :**

**Article 1** – Dans le cadre des travaux de création d'un branchement souterrain pour le compte d'ENEDIS, la circulation et le stationnement seront réglementés impasse Émile Combres à Montsoult.

**Article 2** – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent du lundi 10 novembre 2025 au vendredi 19 décembre 2025 inclus.

**Article 3** – Pendant la durée des travaux :

- La vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h sur la zone concernée.
- La circulation sera maintenue en alternat, régulée par feux tricolores si nécessaire.

**Article 4** – Le stationnement de tous les véhicules, légers comme poids lourds, est interdit sur toute la longueur de l'impasse Émile Combres pendant la durée du chantier.

**Article 5** – La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise BIR – Agence de Sarcelles, sous le contrôle des services techniques municipaux.

**Article 6** – L'entreprise exécutante est tenue de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et des riverains pendant la durée des travaux.

**Article 7** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Montsoult, La Major de la Gendarmerie de Montsoult, le Chef de Poste de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Dont ampliation sera transmise au Centre de secours de Domont et à l'entreprise VAL D'OISE JARDIN.

Fait à Montsoult, le 17 octobre 2025

Silvio BIELLO  
Maire de Montsoult  
Président du S.I.R.G.E.S  
Vice-Président de la Communauté de Commune Carnelle-Pays-de-France